

ASSEMBLÉE NATIONALE

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS953

présenté par

M. Juvin, M. Ceccoli, M. Le Fur, M. Breton et M. Forissier

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
